

Le règlement

Article 1

Le Prix des cinq continents de la Francophonie a pour objectif de mettre en lumière des talents littéraires reflétant l'expression de la diversité culturelle et éditoriale en langue française sur les cinq continents. Il consacre **un texte de fiction narratif (roman, récit, nouvelles) écrit en français** et est décerné annuellement.

Article 2

Seuls les éditeurs sont habilités à présenter des **candidatures, limitées à trois titres** au maximum, sur la plateforme <http://litterature.francophonie.org/>. Une fois votre candidature déposée en ligne, quatorze exemplaires par titre seront à envoyer par voie postale. Les auteurs ne peuvent faire directement acte de candidature.

Article 3

Le Prix des cinq continents de la Francophonie dispose de **sept comités de lecture**, répartis au sein de l'espace francophone et chargés de la présélection des œuvres proposées. Ces comités travaillent de manière indépendante les uns des autres et déterminent, ensemble, les dix ouvrages qui seront soumis à l'appréciation du jury international. **La liste des dix ouvrages est officiellement publiée et communiquée à la presse sur le site www.francophonie.org.**

Article 4

Peuvent concourir **les textes narratifs de fiction publiés entre le 1^{er} mars 2020 et le 1^{er} mai 2021**. Ils seront **réceptionnés jusqu'au 20 juin 2021**. Le résultat de la présélection sera annoncé au début août 2021. Le jury délibérera dans le courant du 3^e trimestre 2021 ; les résultats de la première et de la seconde sélection seront **communiqués sur le site www.francophonie.org**. Le prix sera remis officiellement aux lauréats à la fin du 4^e trimestre 2021.

Article 5

Quatorze exemplaires des ouvrages portés candidats seront à adresser à :
ADARYS (OIF-PRIX DES CINQ CONTINENTS DE LA FRANCOPHONIE)
7 Avenue Ferdinand de Lesseps, 91420 Morangis
Tél : (33) 1 58 42 73 80 / courriel : adarys.adarys@gmail.com

Une version numérique sur la plateforme de dépôt de dossier : <http://litterature.francophonie.org/> serait appréciée (en version .pdf). Cette plateforme est à l'usage exclusif des comités de lecture.

Article 6

Le jury international, composé d'écrivains et de personnalités du monde littéraire, est désigné par l'Administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Il détermine, parmi les dix ouvrages présélectionnés, les textes primés. A compter de l'édition 2020, le jury distingue systématiquement une mention spéciale. Sa décision est irrévocable.

Article 7

Le lauréat du Prix des cinq continents de la Francophonie reçoit une bourse d'un montant de **quinze mille euros** et le lauréat de la Mention spéciale du jury reçoit **cinq mille euros**. **L'auteur lauréat est membre du jury pour l'année suivante**. L'OIF s'engage, en outre, **à faire la promotion des œuvres primées et de leurs auteurs** jusqu'à l'édition suivante du Prix.

Lors de sa commercialisation, l'éditeur s'engage, pour sa part, **à faire mention du Prix des cinq continents de la Francophonie, sur un bandeau rouge apposé**, sur chaque exemplaire des œuvres primées, comme **sur tout support promotionnel**, ainsi qu'à **faciliter une coédition des ouvrages primés avec d'autres éditeurs ou à étudier favorablement la cession de droits pour permettre une édition à coûts réduits dans les pays du Sud de l'espace francophone**.

Pour toute question, contacter l'Organisation internationale de la Francophonie

Direction de la langue française et de la diversité des cultures francophones
Prix des cinq continents de la Francophonie
Mme Myriam Senghor-Ba et Mme Audrey Thomas-Ratinier
19-21 avenue Bosquet 75007 Paris
Courriel : 5continents@francophonie.org